

nos hoies et successeurs s. de Lille pour estre baillee a nos prenos Bailly
 pour nous du cy sira et tinea Contre et Contre cy signe de nre Justice
 et s. de Lille Et de tout ce susdit et de tout ce qui s'en suit et de tout ce qui s'en suit
 de l'autre point de l'acte cy dessus dit tout ce qui s'en suit et de tout ce qui s'en suit
 de l'appelle et mettra au neant ladre mutation et modification de ce susdit
 acuel Amours voulons ladre ordonnance mutation et modification susce-
 sont et tene a prepotente sans la Rappelie ne en frauder aucunement
 pour ce que ladre espuisse ne de faille Et sy auons promis et promettons
 par ces mesmes lettres pour nous nos hoies s. de Lille cy dessus dit
 et par ce de par ce de nre tene faire entretenir et accomplir point
 cy point et de l'acte cy dessus dit aucunement aller faire ne souffrir
 aller au contraire Et accordant au cy par ces mesmes lettres aus
 suppes pour nre de Lille tous leurs autres privileges loys libertez et
 franchises de cy de tous autres points de cy autel force valleur et vertu
 Comte s. de Lille au paravant ladre de nre dictes parties et par ce
 nous entendons point par ce nos espuisse avoir acquis sur nous
 nos hoies Justices et officies et autres cas autres ne plus grand
 Judicature congnoi sans correction et punition Comte s. de Lille
 auient et ont en par ce nre Cy dessus dit mandement a nos ames et
 seules et de nre conseil a Gand, de nos comptes aus Leds de
 Lille au Comte s. de Lille de Gand et aux Comtes de Gand et de
 Bailly de Lille et a tous nos autres Justices et officies qui congnoi
 pris et aduice leurs lieutenant et a cy de Lille et de tout ce qui s'en suit
 sicut a luy appartient qu'il du contenu cy de l'acte cy dessus dit
 suppes pour nous et nos successeurs s. de Lille nos amant
 de l'acte cy dessus dit de Lille et de Lille par ce nre et par ce nre
 Loys et de Lille sans cy ce leur mettre faire ne souffrir estre fait ou mis
 ord ne par ce temps aduice a luy a luy de l'acte cy dessus dit ou par ce
 au contraire Et executant quant a ce l'acte cy de Lille sans en contre de sans
 de par ce l'acte cy de Lille ou malcotte de Lille de Lille de Lille de Lille
 Transgresses l'acte cy de Lille ou congnoi de Lille de Lille de Lille de Lille.



18^{le} en february
 Middelbourg en zelande lors que
 le verry pour faire velle en
 Espagne, auquel lieu crea en
 la place des Cheualiers deces

Messire Henry Roy d'engleterre
 du nom du d'indiment de son
 et de son Regne lequel ont ce
 dans Caloume de la Roy d'engleterre
 dans l'indiment de son Roy
 Laquelle se vendit et se vendit du tout
 l'oy 1547



Messire Paul Seigneur de
 de Linsingen



Messire Charles de Salins Baron de
 Salins et de son Regne de
 de son Regne de son Regne de son Regne
 de son Regne de son Regne de son Regne
 de son Regne de son Regne de son Regne



Messire Christophe Comte de
 de son Regne de son Regne de son Regne



Messire Jean Emanuel de
 de son Regne de son Regne de son Regne
 de son Regne de son Regne de son Regne
 de son Regne de son Regne de son Regne



Handwritten notes in the right margin, including the word 'Gens' and other illegible text.